

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, tenue à la salle Ernest-Lepage, jeudi le 10 janvier 2019, à 13h00, sont présents :

M. Pierre M. Barre

M. Christian Toupin  
M. Raymond Lavoie

M<sup>me</sup> Jacqueline D'Astous  
M<sup>me</sup> Guylaine Gagnon

Tous les conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, **M. Wilfrid Lepage**, maire ainsi que **Mme Joany Gagnon Théberge**, secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SESSION (13h00)

Après le mot d'ouverture, le maire débute la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-R-01

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SÉCURITÉ CIVILE VOLET 1

**ATTENDU QUE**

le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

19-R-02

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

**Que** la Municipalité autorise M. Wilfrid Lepage, maire, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adoptée à la séance extraordinaire du 10 janvier 2019**

4. VARIA

Aucun autre point n'est ajouté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

19-R-03

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion à 13h20.

---

**Wilfrid Lepage**  
Président de l'assemblée

---

**Joany Gagnon Théberge**  
Secrétaire-trésorière adjointe